

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 novembre 2023
 Délibération n°13

L'An deux mille vingt-trois le vingt-trois novembre à 19h30, le Conseil Municipal
 convoqué le seize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents excusés : VERNET Laurent - MOSSO Véronique

Procurations : GRANET Alice à JEANNE Virginie - KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à GIRAUD Matthieu - ADISSON Frank à MOUTIER Gérard - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANQUES (M 43) :
 DECISION MODIFICATIVE N°3**

Madame le maire présente au conseil la décision modificative n°3 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques, portant sur les mouvements comptables suivants :

En fonctionnement

Abondement de 1 000 € de l'article D 7096 « *Rabais-remises-ristournes sur prestations de services* » nécessaire au remboursement de forfaits achetés par erreur au cours de la saison 2022-2023, par le biais d'un virement de crédits en provenance de l'article 7061 « Transport de voyageurs ».

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7096 : Rabais-remises-ristournes sur prestat ^o de services	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7061 : Transport de voyageur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total Général		1 000,00 €		1 000,00 €

- Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 005-200064657-20231123-DCM231123_13-BF

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** la décision modificative n°3 sur le budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M 43) ;
- **Autorise** madame le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales